



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

17 août 2013

u.c.i.j.



cercle de silence

Un projet de loi sur l'immigration et l'asile

Le projet de loi sur l'immigration, initialement prévu pour la rentrée, est reporté à 2014.

Le premier devrait créer un titre de séjour pluriannuel pour éviter aux étrangers de repasser tous les ans à la préfecture et simplifier les titres de séjour pour les "talents". Mais de telles mesures sont bien insuffisantes. Il faut revoir toute la politique d'immigration ; dans l'immédiat il faut supprimer les Centres de Rétention Administrative.

Le second volet devrait transposer en droit français les règles européennes sur le droit d'asile. Mais c'est tout le dispositif d'asile qu'il faut remettre à plat.

Un ensemble de mesures doivent s'imposer :

Les demandeurs d'asile doivent être admis en priorité dans les Centres

d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Leur accompagnement administratif, juridique, social doit se faire sur la base de hauts standards de protection.

Les prestations doivent inclure l'aide au recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile.

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides doit organiser le partenariat avec les associations.

Le dialogue entre les acteurs publics de l'asile et le secteur associatif doit être organisé afin d'anticiper les problèmes et régler les difficultés concrètes.

L'accompagnement des demandeurs d'asile vers l'emploi et le logement doit être réellement organisé.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme, chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.

Prochains cercles : 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

17 août 2013

u.c.i.j.



cercle de silence

Un projet de loi sur l'immigration et l'asile

Le projet de loi sur l'immigration, initialement prévu pour la rentrée, est reporté à 2014.

Le premier devrait créer un titre de séjour pluriannuel pour éviter aux étrangers de repasser tous les ans à la préfecture et simplifier les titres de séjour pour les "talents". Mais de telles mesures sont bien insuffisantes. Il faut revoir toute la politique d'immigration ; dans l'immédiat il faut supprimer les Centres de Rétention Administrative.

Le second volet devrait transposer en droit français les règles européennes sur le droit d'asile. Mais c'est tout le dispositif d'asile qu'il faut remettre à plat.

Un ensemble de mesures doivent s'imposer :

Les demandeurs d'asile doivent être admis en priorité dans les Centres

d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Leur accompagnement administratif, juridique, social doit se faire sur la base de hauts standards de protection.

Les prestations doivent inclure l'aide au recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile.

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides doit organiser le partenariat avec les associations.

Le dialogue entre les acteurs publics de l'asile et le secteur associatif doit être organisé afin d'anticiper les problèmes et régler les difficultés concrètes.

L'accompagnement des demandeurs d'asile vers l'emploi et le logement doit être réellement organisé.

Nous n'admettons pas l'insupportable !

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme, chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.

Prochains cercles : 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne